

SERVICE ÉTAT CIVIL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Concession n° : 13147

Situation : Cimetière BILLY

Division : 1 / Carré : E / Allée : 5 - Empl : 9

Le Maire de la Ville de Dreux,

Vu l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26,

Vu la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la demande présentée par M. CHÉRON Michel domicilié 15 avenue Ferber 28100 DREUX, tendant à convertir une concession dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans afin d'y conserver la sépulture familiale des membres de sa famille :

DÉCIDE

Article 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y conserver la sépulture familiale indiquée une concession de **30 ans** à compter du **21 avril 2021** de **2 mètres superficiels**.

Article 2 - Cette concession est accordée à titre de conversion de la concession de M. Michel CHÉRON, accordée le 21 avril 2021 prenant effet le 4 août 2022 et expirant le 20 avril 2051, moyennant la somme totale de 326,70 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/132 du 4 août 2022

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

Article 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le - 9 NOV. 2022

Le Maire,
Conseiller régional,



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le